



Des fleurs !...

Madame, Monsieur,

Vous avez sans doute remarqué qu'il régnait une certaine effervescence à la salle des fêtes, ce samedi 28 octobre. Le Conseil Départemental avait choisi Tournes pour la cérémonie départementale de remise des prix des villes et villages fleuris. Trente-deux communes étaient concernées par cette manifestation : octroi des premières et deuxième fleurs, coup de cœur du jury, prix régionaux... Une centaine de personnes a pris part à cette belle cérémonie. Tournes n'a pas été choisi au hasard pour accueillir cet événement. Le fleurissement et l'entretien du village ont été remarqués par le jury départemental de fleurissement, d'où l'attribution d'une deuxième fleur l'année dernière.

Le département des Ardennes vient d'être officiellement labellisé « département fleuri » par un jury national. Seuls seize départements peuvent se targuer de l'octroi de ce label.

De l'avis des invités, à Tournes, le bon goût, l'originalité, l'entretien des massifs et des plantations, les maisons fleuries démontrent un savoir-faire peu commun... Nous pouvons être satisfaits de cette reconnaissance dont le mérite revient à notre équipe technique, à notre groupe de bénévoles qui s'activent aux quatre coins de la commune et surtout aux habitants qui ne ménagent pas leur peine pour apporter leurs touches personnelles à cet embellissement. Le résultat est là ! Merci.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 26 octobre 2023 - 16h00

Le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr.

Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Chantal VAN DEN ABEELE. M. Gwénaël WEBER.

Absents ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés

Mme Corinne BOCQUET, Mme Morgane PETIT, M. Johann PRZYBYLSKI.

Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK.

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 27 septembre 2023 est approuvé.

Attribution du marché pour le renouvellement des contrats de gaz et d'électricité de la commune

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer avec la Société TOTAL ÉNERGIE GAZ SA, un marché de fourniture pour le renouvellement des contrats de gaz et d'électricité de la commune, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2025, dans les conditions suivantes :

- **Lot 1 - Électricité**

Montant annuel 2023 : 69 151,85 € TTC

Montant annuel 2024 : 48 675,72 € TTC

Montant annuel 2024 : 52 161,71 € TTC

- **Lot 2 - Gaz**

Montant annuel 2023 : 23 070,43 € TTC

Montant annuel 2024 : 23 558,05 € TTC

Montant annuel 2024 : 22 450,44 € TTC



Décision modificative 2023/06 au budget primitif 2023

A l'unanimité, le Conseil adopte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Charges de personnel

- Art. 6413 (Personnel non titulaire) : + 11 000,00 €
- Art. 6411 (Personnel titulaire) : - 3 000,00 €
- Art. 6450 (Charges de sécurité sociale) : - 5 000,00 €
- Art. 648 (Autres charges de personnel) : - 3 000,00 €

Remboursement d'arrhes pour une location de salle

A l'unanimité, le Conseil décide de rembourser les arrhes versées par un particulier pour la location de la salle des fêtes, pour un montant de 80 €.

Cession d'un tracteur CASE JKX 1100

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à vendre en l'état le tracteur Case de la commune pour un prix de cession de 17 000 € TTC.

Avenant n°3 au lot 01 du marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports et de loisirs

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 01 du marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports, avec la société EIFFAGE ROUTE pour un montant de 6 947,61 € HT, portant le marché initial à 417 117,80 € HT.

Vente d'un terrain communal à un particulier

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de division parcellaire de la parcelle AB 292 appartenant au domaine privé de la commune et autorise la vente de la parcelle AB 851 d'une contenance de 112 m², issue de cette division, à un propriétaire riverain pour un prix de 2 140 €. Les frais de bornage sont supportés pour moitié par l'acquéreur et la commune et les frais notariés sont à la charge intégrale de l'acquéreur.

Présentation du compte-rendu d'activités 2022 de la communauté d'agglomération "Ardenne Métropole"

A l'unanimité, le Conseil prend acte de ce rapport d'activités.

Avenant n°2 au lot 17 du marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports et de loisirs

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 17 du marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports, avec la société ID VERDE pour un montant de 1 055,70 € HT, portant le marché initial à 54 778,97 € HT.



Questions diverses

- Plan vélo d'Ardenne Métropole : réunion en mairie le 30 octobre pour examiner la faisabilité d'une liaison cyclable avec Charleville-Mézières.
- Remise des prix du concours communal des maisons fleuries (13 participants) le 2 novembre 2023.
- État d'avancement des travaux en cours sur la commune : salle omnisports et travaux de sécurisation routière (écluses routières et signalisations horizontales et verticales).
- Réfection d'une passerelle enjambant le ruisseau.

La séance est levée à 17h15.

Réunion du 3 novembre 2023 - 16h00

Le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr.

Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Chantal VAN DEN ABEELE. M. Gwénaël WEBER.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle BERTRAND (pouvoir à M. Philippe CLAUSSE)

Mme Mathilde RENOLLET (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)

Absents excusés

M. Romaric DANCRE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, Mme Morgane PETIT.

Secrétaire de séance

Mme Corinne BOCQUET

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Corinne BOCQUET comme secrétaire de séance.

Annulation et remplacement de la délibération N°56/2023 pour la nouvelle attribution du marché pour le renouvellement des contrats de gaz et d'électricité de la commune

Prenant acte que le candidat attributaire désigné dans la délibération N°56/2023 du 26/10/2023, à savoir la Société TOTALENERGIES, n'a



pas réceptionné la notification qui lui a été adressée et que, de ce fait, le marché a été infructueux, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle passation de marché.

Informé de cette situation, le Conseil décide à l'unanimité d'annuler la précédente délibération N° 56/2023 et d'autoriser le maire à signer avec la Société TOTALÉNERGIES, un marché de fourniture pour le renouvellement des contrats de gaz et d'électricité de la commune, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2025, dans les conditions suivantes :

- **Lot 1 - Électricité**

Montant annuel 2023 : 64 650,58 € TTC

Montant annuel 2024 : 46 646,12 € TTC

Montant annuel 2024 : 51 189,97 € TTC

- **Lot 2 - Gaz**

Montant annuel 2023 : 22 099,82 € TTC

Montant annuel 2024 : 22 756,95 € TTC

Montant annuel 2024 : 21 902,44 € TTC

Il est précisé que cette offre est plus favorable que la précédente, les tarifs proposés étant inférieurs de 3%.



Travaux et urbanisme

◆ Nouveaux abris bus, ça traîne !...

Lancés par Ardenne Métropole en sa qualité de gestionnaire des transports publics, le remplacement des trois abris bus de la commune et l'installation d'un quatrième abri supplémentaire rue de la gare semblent être tombés dans l'oubli. Le démontage des anciens abris a bien été réalisé ainsi que le début de l'installation des neufs ...qui sont toujours en attente d'achèvement depuis plusieurs semaines.

◆ Complexe de sports et de loisirs

Les travaux de la salle omnisports touchent à leur fin. Les aménagements extérieurs - bassins de récupération des eaux pluviales, voirie, parking, espaces verts – sont en voie d'achèvement. Ce nouvel équipement sportif sera réceptionné à la fin du mois et sa mise en service effective en début d'année prochaine, comme cela était annoncé dans le planning prévisionnel.



Environnement

◆ TÉOMI, report d'un an

Prévue pour entrer en application à partir du 1^{er} janvier 2024, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TÉOMI) ne sera finalement pas appliquée en 2024 sur les feuilles d'impôts fonciers. Telle a été la décision d'Ardenne Métropole qui a considéré que son objectif de réduction du volume des ordures ménagères collectées en 2023 a été atteint sans avoir eu besoin de recourir à ce dispositif incitatif. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera donc calculée sans changement en 2024.

Rappelons que la part "incitative" a pour objectif de responsabiliser les habitants afin de limiter l'impact des déchets sur l'environnement et de maîtriser les coûts croissants de la gestion des déchets. Plus concrètement, la part "incitative" est calculée à partir du volume d'ordures ménagères présenté à la collecte. Ce report d'une année ne signifie pas que la TÉOMI ne sera jamais appliquée !

◆ Collecte des déchets, calendrier 2024 à télécharger

Comme l'année dernière, le calendrier de collecte des ordures



ménagères et des sacs de tri ne sera pas distribué dans les boîtes aux lettres.

Ce calendrier sera disponible à compter de janvier 2024 :

- sur l'application "Mes déchets Ardenne Métropole" téléchargeable ;
- sur le site internet de la commune ;
- et en format papier à la mairie, pour les personnes ne disposant pas d'ordinateur ou de téléphone portable.



A noter sur vos agendas

- 10 novembre :** Date limite d'inscription pour l'inscription au repas des anciens ou pour le colis gourmand.
- 11 novembre :** Cérémonie commémorative de l'armistice
- 9h00 : office religieux à TOURNES.*
 - 9h45 : cérémonie au Monument aux Morts et au cimetière à TOURNES, dépôt de gerbe, vin d'honneur.*
 - 10h30 : cérémonie au Monument aux Morts à BELVAL, dépôt de gerbe, vin d'honneur.*
 - 11h15 : cérémonie au Monument aux Morts et au cimetière à HAUDRECY, dépôt de gerbe, vin d'honneur.*
 - 11h45 : cérémonie au Monument aux Morts et au cimetière à HAM LES MOINES, dépôt de gerbe, vin d'honneur.*
- 12 novembre :** 13h00 – Salle des fêtes – Concours de pétanque et promenade en limousine (5€/personne) organisée par "PALET 2021"
- 18/19 novembre :** 9h00 à 16h00 – Salle des fêtes – Bourse aux jouets et vêtements organisée par l'Association des Parents d'Élèves - Inscription par e-mail : apedetournes@gmail.com
- 3 décembre :** 12h30 – Salle des fêtes – Repas des anciens organisé par le CCAS.
- 10 décembre :** 15h00 – Salle des fêtes – Saint-Nicolas – spectacle et goûter organisés par le CCAS.



C.C.A.S. de Tournes



Saint Nicolas donne rendez-vous aux enfants
du village

le dimanche 10 décembre 2023

à partir de 15 h à la salle des fêtes de Tournes

Des surprises attendent les plus sages ...

permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr